DROIT AU VÉLO - ADAV

Continuités piétonnes et cyclables : traiter les coupures urbaines

La ville autrement : des rues pour tous Rue de l'Avenir Dunkerque, 21 septembre 2017





Droit au vélo existe depuis 1982. Association d'usagers qui compte 2 000 adhérents au 31 décembre 2016.

Objet: promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacement respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés et alternatifs à la voiture individuelle





Droit au vélo est membre de :

- la Fédération nationale des Usagers de la Bicyclette (FUB),



- l'Association Française des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V) dont elle est Délégation Régionale,



- Rue de l'Avenir : une ville plus sûre, plus solidaire et plus agréable à vivre,



- la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES),







Fonctionnement et implantations

Des **salariés** chargés de l'interface entre l'association et la collectivité.

Des **correspondants locaux** formés dans toute la région.

Une organisation en antennes locales dans les villes du Nord et du Pas de Calais.







Nos partenaires institutionnels

la Région Hauts-de-France et l'Ademe pour l'animation d'un Centre resource regional en écomobilité

le Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports pour le développement d'une cartographie cyclable

les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais

les Communautés urbaines de Lille, d'Arras et de Dunkerque, et d'agglomération du Pays de Saint-Omer

les Villes de Bailleul, Hazebrouck, Fourmies, Ronchin Villeneuve d'Ascq et Saint-Laurent Blangy



































Nos partenaires institutionnels

Les conventions négociées portent toutes sur le même modèle :

Droit au vélo s'engage:

- à participer aux réunions de concertation organisées par la collectivité pour la mise au point des projets d'aménagements cyclables à l'étude;
- à remettre son avis sur les projets présentés ;
- à contribuer à la promotion de l'usage du vélo.

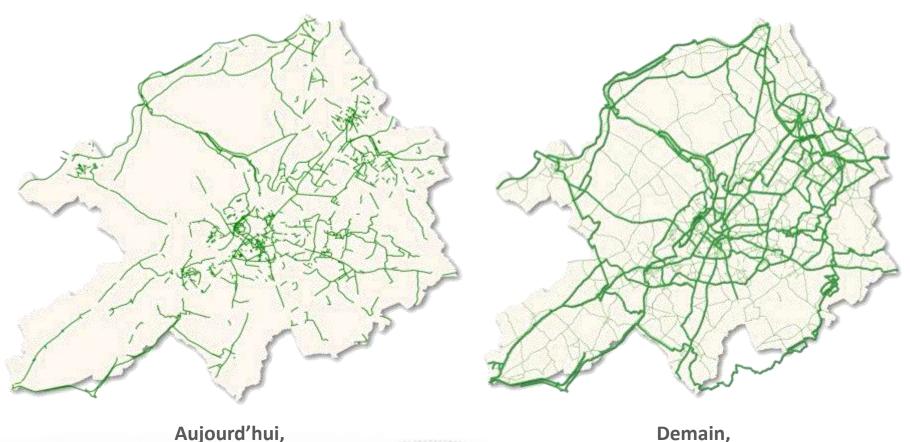
En contrepartie, la collectivité s'engage à :

- considérer l'association comme un partenaire privilégié pour les aménagements en faveur des cyclistes;
- instaurer des rencontres régulières avec les services afin de développer une approche partagée de la prise en compte des usagers cyclistes dans les aménagements proposés;
- apporter une subvention annuelle pour aider l'association à mener ses actions.





Le travail d'indentification et de résorption des coupures avec la Métropole Européenne de Lille



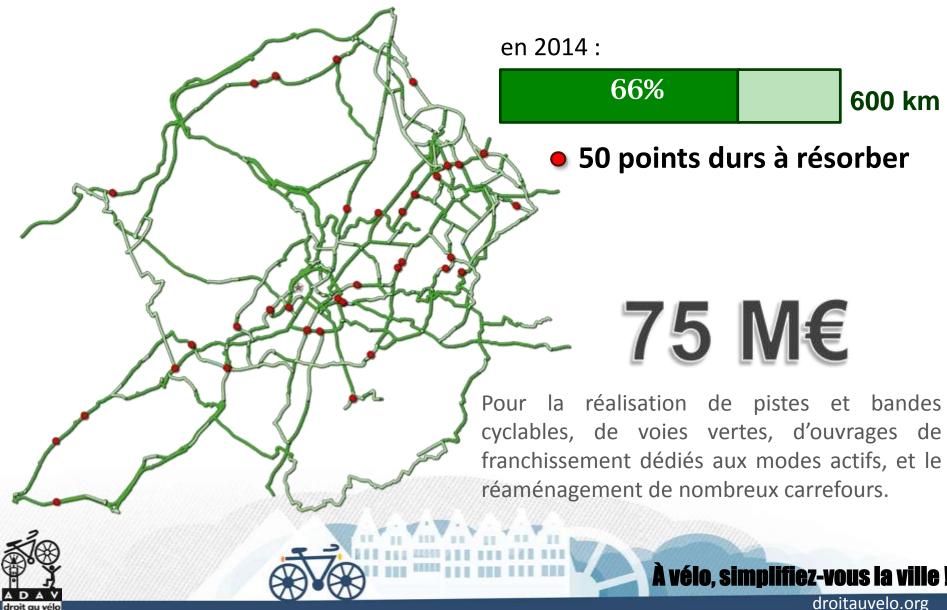


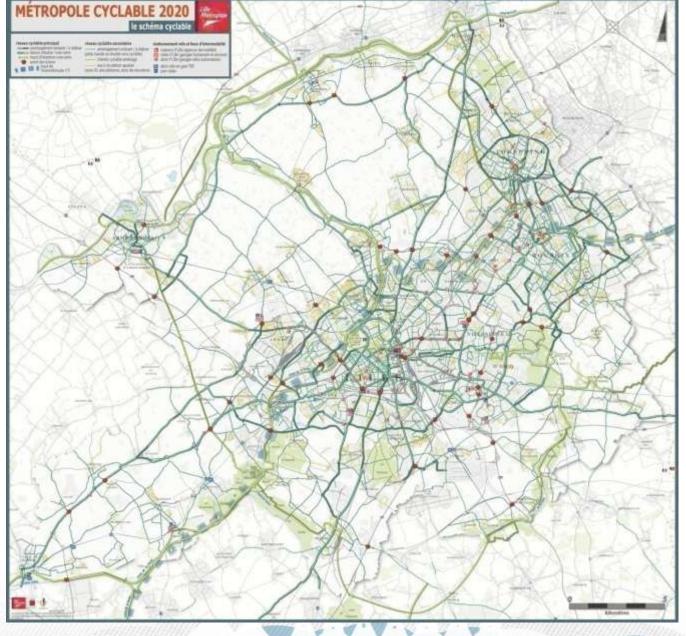
Demain, un réseau continu et hiérarchisé





Le travail d'indentification et de résorption des coupures avec la Métropole Européenne de Lille





50 points durs principaux identifiés



Les premiers résultats

Aménagement d'une
piste cyclable
bidirectionnelle sur le
pourtour du
giratoire de la
Porte des Postes à Lille
avec réalisation de plateaux
pour sécuriser les traversées
cyclables et piétonnes







Travaux d'encorbellement sur le pont de la Belle-Croix à Quesnoy-sur-Deûle 1 000 000€ - chantier réalisé en 2014-2015

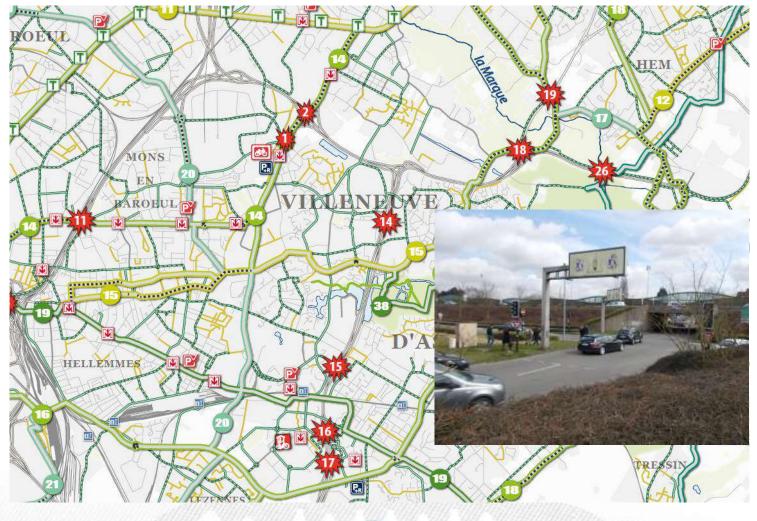








Travail sur les points durs autour de Villeneuve d'Ascq : assurer des continuités piétonnes et cyclables

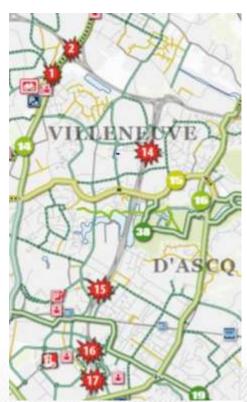


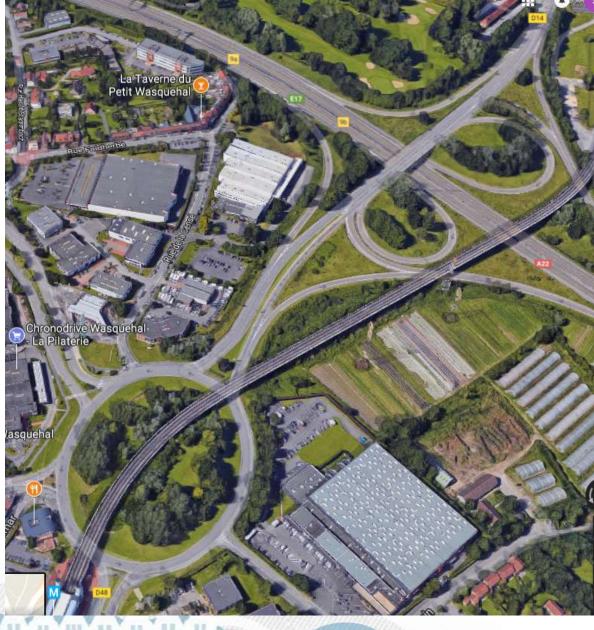




Traitement des points durs :

- 15 prévu en 2018
- 1 & 2 prévus en 2019
- 14 prévu en 2020









Michel Anceau

Directeur

michel.anceau@droitauvelo.org www.droitauvelo.org





